

Spécial élections en CAP

Le sens d'un vote SNUI en CAP 1

Nous allons prochainement participer à l'élection de nos représentants en CAP1.

Au moment où la DGI et la DGCP fusionnent, il faut aller à l'essentiel.

- Regroupons nos forces autour du syndicat majoritaire à la DGI,
- Faisons confiance au seul syndicat de la DGI qui ait été ouvertement en phase avec vos positions en s'exprimant clairement contre la fusion globale,
- Soutenons des revendications pour les grades de la CAP1 clairement exprimées dans le présent journal,
- Appuyons nous sur une section des directeurs du SNUI active et dynamique qui couvre tous les grades de la CAP1,
- Inscrivons nous délibérément dans une démarche de solidarité,
- Exprimons notre soutien à une liste complète représentative de tous les grades.

Votons SNUI

Nos revendications pour chacun des grades de la CAP1

CSFF et CSFN :

Il faut professionnaliser et non pas politiser l'accès aux fonctions de N°1. Pour nous, la parité DGI DGCP se comprend comme l'accès d'un CSF sur deux au poste de N°1. Il n'y a en effet aucune raison que les qualités personnelles des DSF soient en moyenne inférieures à celles des TPG. Les DSF non retenus occuperaient les fonctions de chef de la filière fiscale départementale avec un niveau indiciaire et de rémunération au moins équivalent à celui qui existe actuellement.

Directeurs départementaux :

Ils avaient vocation à devenir N°1, ils doivent conserver cette perspective de carrière. La possibilité de dérouler une carrière du grade d'inspecteur à celui de N°1 constitue un axe revendicatif fort. C'est à la fois un gage de compétence professionnelle, d'efficacité administrative, d'indépendance, de neutralité et de promotion interne.

Directeurs divisionnaires :

Il faut conserver ce grade, vivier pour l'accès aux fonctions de commandement, avec un taux d'accès au grade et au commandement au moins égal à celui en vigueur actuellement. Ce n'est pas au moment où l'administration s'engage dans un chantier titanesque qu'il faut fragiliser le grade qui s'est révélé comme étant la véritable cheville ouvrière des réformes à la DGI.

Chefs de service comptable centralisateur :

Ils doivent conserver leurs prérogatives et leurs spécificités avec désormais deux filières : l'une pour les professionnels, l'autre pour les particuliers. Dans une organisation qui serait administrativement orthodoxe, il n'y a aucune raison de conserver un statut comptable au futur numéro un de la grande direction qui va cumuler la responsabilité d'un ensemble des missions qui vont bien au delà du seul aspect comptable.

Conservateurs des hypothèques :

Les choses sont claires : toutes choses égales par ailleurs, le réseau actuel des conservations est menacé. Sa survie nécessite des évolutions qui passent par un enrichissement des missions. Puisque l'axe stratégique consiste à mettre en place le concept « d'interlocuteur unique », il faut faire des conservations le « pôle civiliste » regroupant toutes les missions d'enregistrement et d'interlocuteur unique des notaires.

Faire vivre les solidarités

S'il est légitime d'avoir des revendications catégorielles, celles-ci n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans ce que l'on pourrait appeler «une communauté de destins» avec les autres. Cette communauté de destins repose sur des valeurs partagées que nous revendiquons et que nous portons.

Justice fiscale et sociale

En tant qu'agent des impôts, nous sommes plus que d'autres en première ligne pour apprécier, mesurer, proposer, dénoncer, les évolutions du système fiscal. Le SNUI continuera à agir pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique et nous nous inscrirons dans cette action.

Protection sociale solidaire

La solidarité intercatégorielle et intergénérationnelle dans les mécanismes de protection sociale est pour nous non négociable. C'est la raison pour laquelle avec les autres syndicats de la DGI (à l'exception de la CGC), nous avons défendu et nous continuerons à défendre la Mutuelle des Agents des Impôts.

Solidarité intercatégorielle

Tous les agents appartenant aujourd'hui à la CAP N° 1 sont « issus du rang ». Ils ont commencé leur carrière comme agents de catégorie C, B ou A, et sont en quelque sorte des « enfants du statut ».

L'exercice des solidarités avec les autres agents constitue à la fois une exigence morale et le seul moyen de transmettre aux générations futures un système où la promotion procède des mérites républicains et non pas d'un quelconque népotisme.

Un outil syndical SNUI à la hauteur de nos ambitions

La section des directeurs du SNUI n'est pas une coquille vide apparaissant tous les trois ans à la veille des élections en CAP et disparaissant après la clôture du scrutin. Il s'agit de la seule organisation regroupant tous les agents de la CAP1 dans une même section, dotée d'un bureau permanent avec un représentant au bureau national du SNUI, d'un journal à périodicité mensuelle et d'un réseau de correspondants dans tous les départements.

Nos candidats

CHEFS DES SERVICES FISCAUX DE CLASSE FONCTIONNELLE

- . Michel BERNE Rouen
- . Claude LESTAVEL Cergy-Pontoise

CHEFS DES SERVICES FISCAUX DE CLASSE NORMALE

- . Alban CLAIRAC Bordeaux
- . Francis OLIVE Angers
- . Gilles GAUTHIER Marseille-Dircofi
- . Jean-Noël BRIDAY Carcassonne

CONSERVATEURS DES HYPOTHEQUES

- . Jean-Pierre BOITEAU St-Denis de la Réunion
- . Jean-Robert HERAN Mont-de-Marsan
- . Francis PERREAU Bar-le-Duc
- . Jean PERRIER Segré

DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX

- . Joël TIXIER Bordeaux
- . Benoît DEMEULEMEESTER Lyon-Dircofi
- . Jean-Christophe ROYER Troyes
- . Jean-Claude HERNANDEZ Cayenne

DIRECTEURS DIVISIONNAIRES

- . Jean-Michel ALLARD Marseille
- . Joël BERTIN Cagnes-sur-Mer
- . Didier JASSELIN Quimper
- . Laurent GRAVE Laon

Faites leur confiance

Votez SNUI